



## Assemblée générale

Distr. générale  
3 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Processus consultatif officieux des Nations Unies,  
ouvert à tous, sur les océans et le droit de la mer**  
**Quatrième réunion**  
2-6 juin 2003

### **Sécurité de la navigation (par exemple le renforcement des capacités pour l'établissement de cartes marines)**

#### **Document présenté par la délégation norvégienne**

1. Nombre de pays côtiers en développement ne possèdent ni une administration ni une infrastructure maritime nationale ni des instituts maritimes. Ces pays doivent acquérir d'urgence les capacités voulues pour gérer leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité maritime, les ressources marines et le milieu marin afin de pouvoir appliquer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et les instruments apparentés. Une infrastructure maritime nationale et des instituts maritimes sont des éléments essentiels si l'on veut mener des activités commerciales nouvelles et améliorées et parvenir à une croissance économique durable. Une solide infrastructure maritime peut aider à :

- Atteindre une croissance économique durable;
- Accroître l'efficacité maritime et faire baisser les frais de transport;
- Renforcer la sécurité et réduire la pollution;
- Améliorer la gestion des zones côtières;
- Améliorer la planification et l'utilisation des ressources marines (pêches, minéraux, pétrole et gaz);
- Établir des cartes des limites des océans conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer;
- Atténuer ou éliminer les conflits frontaliers dus à des revendications concernant des plateaux continentaux.

2. La Norvège, qui joue un rôle de premier plan en matière de commerce, de développement ou de compétences maritimes, a reçu, ces dernières années, des demandes émanant de nombreux pays côtiers en développement qui lui demandaient de les aider à établir une infrastructure maritime nationale et des instituts maritimes. Le nombre de ces demandes ne cesse d'augmenter. Des organisations



internationales, telles que l'Organisation hydrographique internationale (OHI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), ont également mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités et l'infrastructure maritime des pays en développement.

3. D'après le plan stratégique de l'OHI, les objectifs les plus importants sont :

- L'établissement de données hydrographiques à l'échelle mondiale afin d'assurer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement;
- Le renforcement des capacités nécessaires, surtout dans les pays en développement.

La réalisation de ces objectifs nécessitera un appui et une aide considérables en vue de renforcer le secteur maritime en général (cadre administratif, institutions, compétences, capacités, etc.) et prendra beaucoup de temps.

4. Pour établir des infrastructures maritimes nationales et des instituts maritimes, les pays en développement auront surtout du mal à trouver des donateurs.

5. Pour établir, mettre à jour et normaliser des cartes marines, les États doivent créer un service ou un institut hydrographique national capable de s'acquitter des tâches suivantes : acquisition de données, gestion des données et de la qualité, et production de cartes. L'acquisition de telles compétences nécessite du matériel et une formation. La formation sera vraisemblablement l'élément le plus coûteux et celui qui prendra le plus de temps. Bien entendu, il sera possible de s'adresser à des consultants pour obtenir certains de ces services, mais chaque pays devra quand même être doté d'un organisme national chargé d'évaluer la qualité des données et de gérer celles-ci au nom du pays.

6. Pour aider un État à créer un service ou un institut hydrographique, il faut d'abord trouver un donateur et élaborer un plan financier pour le projet. On peut y parvenir en établissant un projet maritime qui relèverait d'un programme d'assistance élaboré par un donateur à l'intention de pays en développement. Le moyen le plus efficace et le plus sûr d'y parvenir est de conclure un accord bilatéral avec un service hydrographique national membre de l'OHI. L'avantage d'un tel accord est qu'il offre des liens avec l'OHI, mais aussi avec d'autres organisations internationales telles que l'OMI et l'AISM.

7. Un accord bilatéral du type susmentionné a été conclu entre le Service hydrographique norvégien (NHS) et l'Instituto Nacional de Hidrografia e Navegação du Mozambique. Grâce à l'appui financier de l'Organisme norvégien pour le développement international (NORAD), le NHS a aidé le Mozambique à créer un service hydrographique national. Ce projet a été un très grand succès. Outre l'Afrique du Sud, le Mozambique est le seul pays de la région à réunir les conditions nécessaires pour devenir membre de l'OHI. La grande usine d'aluminium située hors de la capitale, Maputo, a sans cesse besoin de données nautiques pour assurer l'acheminement, dans des conditions sûres, des matières premières et des produits finis qui quittent les eaux territoriales mozambicaines ou qui y entrent. De même, le port de Beira, port de transit pour le corridor de Beira, a continuellement besoin de données actualisées concernant la navigation. Les navires entrant actuellement dans le port de Beira naviguent dans des conditions de sécurité minimum. Tant l'usine d'aluminium de Maputo que le port/corridor de Beira occupent une place importante dans l'économie mozambicaine. Aujourd'hui, le Mozambique possède les

ressources, les compétences et le matériel nécessaires pour fournir des services hydrographiques et une aide à la navigation. Le Mozambique assure actuellement la présidence de la Southern Africa and Island Hydrographic Commission et fait partie du groupe de planification stratégique de l'OHI.

---